

SAILLY

J'y Vis

JOURNAL D'INFORMATION COMMUNAL N°54

Octobre 2022



Vie Municipale p. 4

Activités et
événements p. 4

Vie associative p. 6

Vie économique p. 7

Retour
Vie locale p. 8

Bon à savoir p. 8

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les règles à respecter pour de
bonnes relations de voisinage



www.sailly.info



Ville de Sailly sur la Lys

Mairie : 03 21 27 64 05

BIEN VIVRE ENSEMBLE À SAILLY-SUR-LA-LYS

La campagne attire régulièrement de nouveaux habitants à la recherche d'un cadre et d'une **meilleure qualité de vie**. Sailly-sur-la-Lys fait partie de ces communes. L'histoire de notre commune bien que fortement liée à l'industrie textile est aussi marquée par une forte activité agricole qui est toujours présente aujourd'hui. C'est pourquoi, vivant à la campagne, il nous faut en **accepter** les bruits dits "**bruits de campagne**" tels que définis par la loi du 29 janvier 2021 et visant à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. Il est donc normal de rencontrer des engins agricoles. Si les agriculteurs font parfois du bruit, travaillent tôt le matin, tard le soir ou le dimanche, ce n'est pas par plaisir, leur emploi du temps est dicté par la météo et les saisons.

Toutefois, certaines règles sont à respecter, afin de favoriser une **bonne qualité de vie** et les relations de **bon voisinage**. Ayons le geste citoyen ! Cela ne demande pas de gros efforts de la part de chacun. Et pourtant, cela rend la vie tellement plus agréable pour tous.



DÉCHETS

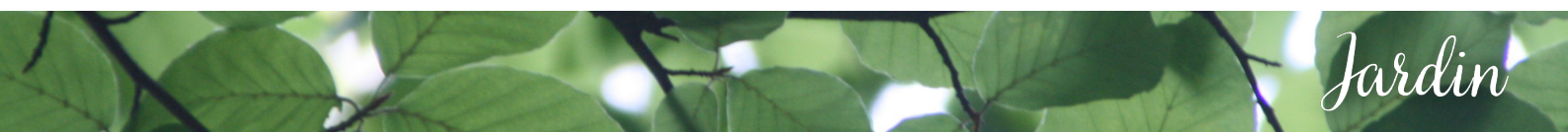
Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris ou déchets, sur la voie publique, près des conteneurs à verre et du Relais, dans la nature... Le bon réflexe est de se rendre en **déchèterie** (Laventie, Estaires, Nieppe...). Pour rappel, le **ramassage des ordures ménagères** a lieu chaque semaine le mardi et la collecte des **déchets recyclables** une semaine sur deux le lundi.

PROPRETÉ

La propreté des espaces publics et la préservation de l'environnement sont un enjeu majeur. Que vous soyez propriétaire ou locataire, la réglementation veut que vous procédiez à un entretien régulier **en bordure de votre propriété** (bâtie ou non bâtie). En effet, il vous incombe de procéder à l'arrachage des mauvaises herbes ainsi que de balayer de façon régulière. Les propriétaires d'animaux domestiques doivent veiller au **ramassage des déjections** de leurs animaux sur la voie publique (trottoirs, espaces verts, espaces de jeux, parc...).

DÉGRADATION DES BIENS PUBLICS

L'espace public est un environnement à respecter **comme chez soi** et le respect de biens publics est une règle. Les dégradations et incivilités nuisent à notre cadre de vie et représentent un coût non négligeable pour la commune.



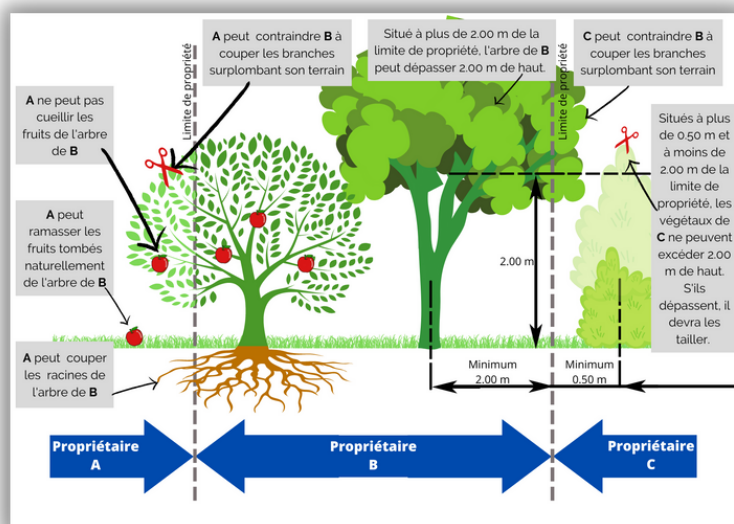
INTERDICTION DE BRÛLER

Le brûlage des déchets à l'air libre est une pratique **polluante** et interdite, que ce soit en plein air ou à l'aide d'incinérateur individuel. Les déchets végétaux peuvent être déposés à la **déchèterie**.

ÉLAGAGE DES ARBRES

Les propriétaires doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies, situés en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le **passage des piétons** et que les branches ne viennent pas toucher les **câbles** d'EDF et de France Télécom.

DISTANCE DE PLANTATIONS



CIRCULATION

La **vitesse** en ville est de 50 km/h et de 30 km/h dans certains secteurs. Les piétons sont vulnérables, particulièrement exposés. Pour cette raison, il vaut mieux être trop **prudent** que pas assez, notamment à l'approche des écoles, de la garderie et centre de loisirs, des passages piétons ou des intersections. Les riverains sont tenus de ne pas encombrer les trottoirs et accotements, devant leur habitation, afin de permettre une circulation facile aux piétons.

STATIONNEMENT

Le stationnement est **public** sur l'ensemble de la commune. Chacun est libre de s'y garer. Toutefois, des **zones réglementées** existent pour faciliter le stationnement tels que les places réservées aux personnes en situation de handicap, ainsi que les arrêts minute devant les commerces. Enfin, l'arrêt et le stationnement ne sont pas autorisés sur les trottoirs, les passages piétons et devant les portes de garages et portails d'entrée.

Animaux

ABOIEMENTS

L'aboiement de chien n'est pas en principe interdit, mais les nuisances sonores causées par des aboiements trop fréquents ou trop intensifs peuvent constituer un **trouble anormal** de voisinage. Il convient pour les propriétaires de chien de prendre **toutes les mesures** pour limiter ces nuisances.

NOURRIR DES ANIMAUX

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, pour y attirer les animaux errants (chats, pigeons...), est **interdit** car cette pratique risque d'attirer les rongeurs, animaux sauvages...



ANIMAUX ERRANTS

Il est interdit de **laisser divaguer** les animaux domestiques dans les rues, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics. En cas de perte de votre animal ou si vous recueillez un animal errant, prenez contact avec le **chenil intercommunal** de la Communauté de communes Flandre Lys. La fourrière et le refuge sont situés à Merville (Route départementale 23, entre le terrain de motocross et la station d'épuration de Noréade).

RÉGLEMENTATION

Les propriétaires de chiens dits "dangereux", c'est-à-dire de 1ère ou de 2ème catégorie sont tenus de les **déclarer** en mairie.

Bruit



Pour limiter les nuisances sonores, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, tailles-haies, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) sont autorisés :

- les **jours ouvrables** de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- les **samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les **dimanches** et **jours fériés** de 10h à 12h

Que faire en cas de litige ?

En cas de désaccords ou de conflits de voisinage, le **dialogue** entre voisins demeure la première étape. S'il n'y a pas de résultat, vous pouvez rencontrer un **conciliateur de justice**. Son rôle est de restaurer le dialogue entre les personnes et de trouver la meilleure solution. Il favorise le règlement amiable des conflits.

Projet de réhabilitation de la friche Safilin

Lors de la réunion publique organisée par la municipalité le 10 septembre, en présence de l'association Mémoires d'Usines, la CCFL a présenté le projet d'aménagement du site Safilin.

- Activités économiques
- Espace de sport et de bien-être
- Espace vert, esplanade, ouverture sur la Lys
- Halle couverte
- Musée Mémoires d'Usines
- Hôtel et restaurant
- Lofts, espaces bureaux, salle de conférence
- Eglise et son parvis



L'espace Culture et Loisirs

La bibliothèque est en cours de rénovation. L'entrée deviendra un **lieu de vie à part entière** : un espace convivial et chaleureux où les usagers pourront profiter des expositions proposées, partager les coups de cœurs des bibliothécaires, se documenter sur des thèmes d'actualité ou des thématiques particulières...

Ce n'est pas tout ! Le service Événement de la commune se situant au même endroit que la bibliothèque, il était important de nommer ce bâtiment en regroupant ces deux services. Le nom retenu est **"Espace Culture et Loisirs"**.

Élections du Conseil municipal des enfants

Chaque année, les écoliers saillysiens sont invités à voter (comme les grands !) pour élire le Conseil municipal des enfants (CME). Cette année, l'élection aura lieu le **mardi 11 octobre** en salle des mariages.

Activités et événements

Conteurs en campagne : Histoire de femmes



Lisette, Maria, Gisèle, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, d'hier ou d'aujourd'hui, voici des femmes qui vivent et aiment comme elles en ont envie ! Contes, récits de vie, histoires émouvantes, graves, ou drôles qui mettent en scène des **vies de femmes dans leur quotidien** d'épouse, d'amante, ou de mère. Cet événement, proposé par la municipalité avec le soutien de la CCFL, aura lieu le **jeudi 13 octobre** de 18h à 19h en salle Georges Daenens. Ouvert aux personnes de plus de 14 ans. Inscriptions à biblio@sailly.info ou au 03.21.27.64.05 (choix n°6).



Reprise des clubs et ateliers

Poterie, crochet, peinture sur porcelaine, book-photos, informatique... : les activités proposées par la municipalité reprennent ! Le planning 2022-2023 du **Repair café**, atelier très apprécié, est enfin dévoilé ! La réparation des petits électroménagers pourra se faire les 5 octobre, 9 novembre, 7 décembre 2022, 4 janvier, 1er février, 1er mars, 5 avril, 3 mai et 7 juin 2023. Inscriptions à ces clubs et ateliers à evenementculture@sailly.info ou au 03.21.27.64.05 choix n°7.

Braderie

La braderie est programmée le **dimanche 9 octobre** de 8h à 14h, rue de la Lys.

La rue de la Lys sera **fermée à la circulation** de 6h à 15h, de la mairie à l'Auberge Françoise Dolto. La déviation se fera par les rues suivantes : Ervins - Bataille - Fief.

Les riverains devront :

- prendre leurs dispositions s'ils veulent circuler ce dimanche en stationnant leur véhicule dans les rues adjacentes ;
- prévenir les services d'aides à domicile du désagrément occasionné le cas échéant.

Afin de laisser la place aux exposants, les riverains de la rue de la Lys concernés par la braderie doivent **libérer les trottoirs** de leurs véhicules dès 5h du matin le dimanche 9 octobre.

Fête foraine

La fête foraine se déroulera comme chaque année sur le parking du stade Auguste Salmon du **samedi 8 au dimanche 16 octobre**.

Brûlage du Gugusse

Une belle tradition sur la commune de Sailly-sur-la-Lys pour clôturer les festivités de la braderie : le brûlage du Gugusse ! Il aura lieu cette année le **lundi 10 octobre**. Le rendez-vous est donné à 18h30 au complexe de la Briqueterie pour la **distribution des pompons** aux enfants et le départ du **cortège** avec l'Harmonie jusqu'à l'Espace Dolto. À 19h30, **Gugusse s'embrasera** devant le feu d'artifice. Enfin, les enfants bénéficieront de tickets de manège pour la fête foraine.



Samedi famille Cirque

Le service Famille de la commune propose aux habitants une initiation aux différentes disciplines du cirque (jonglerie et acrobatie portée) le **samedi 15 octobre** de 14h à 16h à la salle des sports. Atelier proposé aux familles ayant des enfants de 3 à 14 ans. Inscriptions par mail à famillesenior@sailly.info



Bébés lecteurs

Les prochains rendez-vous "Bébés lecteurs" sont programmés aux dates suivantes :

- **Pour les enfants inscrits à la babygym** : les mercredis 19 octobre et 14 décembre de 10h45 à 11h15 à la salle des sports à la suite du cours de babygym.

- **Pour les enfants dont les parents emploient un(e) assistant(e) maternel(le)** : le vendredi 9 décembre de 10h à 11h à la bibliothèque.

ALSH du mercredi

Les ALSH du mercredi sont accessibles aux enfants scolarisés et âgés de 2 ans et demi à 12 ans. Le thème de l'année est le suivant : **"Les journées nationales, mondiales et internationales"**. Les journées abordées en octobre seront la journée mondiale des animaux, la journée nationale de la sécurité routière et la journée nationale de l'architecture.

ALSH d'automne

Les accueils de loisirs auront lieu du 24 octobre au 4 novembre. Les inscriptions sont à réaliser sur le portail famille du **10 au 15 octobre pour les saillysiens** et du 17 au 21 octobre à 11h pour tous. Le thème pour les enfants de 3 à 11 ans sera "Lîle aux enfants", et celui des 11-17 ans sera "Holliday Oh Terror 2".

Maison des jeunes

La Maison des jeunes (MDJ) est ouverte aux ados âgés de 13 à 17 ans. En octobre, les jeunes profiteront d'un **programme sportif et en rapport avec la nature**. Une randonnée, un tournoi de babyfoot et un autre de babyllard sont prévus. Les jeunes s'occuperont du carré potager et iront à la "Faites de la graine" à Festubert. Enfin, le **projet Colo 2023** sera abordé.

Goûter intergénérationnel

Pour la semaine bleue, le **lundi 3 octobre** après-midi, les seniors de la halte répit partageront un goûter avec les enfants de maternelles présents en accueil périscolaire dans le bâtiment Ô p'tits mômes.



La semaine bleue, c'est quoi?

La Semaine Bleue a pour but d'informer et de sensibiliser l'opinion publique sur le rôle et la place des aînés dans la société, quels que soient leur âge et leur état de santé. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière les réalisations et les projets des associations engagées auprès de ces populations.

Vie Associative

Soirée 80

L'association Sailly radio proposera sa première soirée 80 animée par DJ Oli et DJ Eflau le **samedi 22 octobre** de 19h à 00h à la salle polyvalente. Petite restauration sur place, 7 euros l'entrée comprenant une boisson sans alcool. Renseignements et réservations à saillyradio62@gmail.com

Concours canin

Le Club d'éducation canine invite les saillysiens au concours IGP, discipline canine complète, les **1er et 2 octobre** au complexe de la Briqueterie.



Concours de pétanque

Le **samedi 8 octobre**, La boule agile organise un concours de pétanque en doublette formée au complexe sportif à 14h. Inscription par mail à labouleagile62@gmail.com ou sur place à 13h30. 5 euros par joueur et redistribution des mises, limité à 30 équipes, 4 parties limitées à 1h.

Halloween Nightmare

L'Iris bleue prépare la deuxième édition d'Halloween Nightmare, prévue le **lundi 31 octobre** à partir de 18h au complexe sportif. Le programme sera mis en ligne sur la page Facebook "L'iris bleue". L'évènement, qui a rassemblé près de 800 personnes l'an dernier, attend donc avec impatience ses nouveaux visiteurs. Une soirée pleine de surprises, pour les petits comme pour les grands !

Du tennis sur ordonnance

Depuis juin dernier, le Tennis club de Sailly (TCS) est labellisé par la Fédération Française de Tennis (FFT) "**Club Tennis Santé**". Le programme Tennis Santé est adapté aux personnes concernées par le vieillissement et/ou atteintes de diverses pathologies chroniques (cancer, surpoids, diabète, stress...). Le Tennis Santé vise à prévenir et réduire les facteurs de risque ainsi que les limitations fonctionnelles liées à la maladie. La FFT a ainsi collaboré avec des médecins spécialistes des protocoles adaptés aux différents publics cibles. En plus de ses effets thérapeutiques, le Tennis Santé procure également un **sentiment de bien-être** et contribue au maintien du lien social. Pour bénéficier de séances de tennis, il faut un certificat



médical autorisant le patient à la pratique de l'activité physique. Ensuite, celui-ci pourra contacter le coach sportif en tennis qui établira un bilan initial (fiche de renseignements et tests) avant de bénéficier de séances de sport santé. Tous les professionnels de santé du territoire Flandre Lys ont été sensibilisés à ce dispositif. Chaque personne bénéficiant de ces séances recevra un "Pass'sport" permettant d'établir un **suivi personnalisé** et de faire un lien entre le patient, le médecin traitant et le coach sportif.

Les séances sont encadrées par Jacques SNAET, coach au TCS et habilité Tennis Santé. Renseignements : tc.saillylys@fft.fr

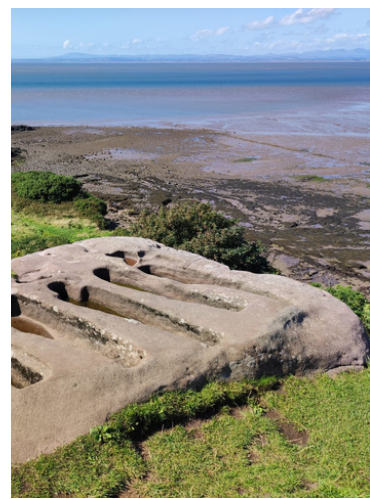
Une nouvelle association

Zenway, nouvelle association saillysiennne, s'est créée cette année et propose un **concept innovant** alliant des techniques de Tai Chi, Qi Gong et Pilates accompagnés d'une musique relaxante. Les cours auront lieu le vendredi matin à la salle polyvalente. Renseignements et inscriptions : hollemonde@gmail.com



Des saillysiens à Carnforth

Les adhérents de l'association de Jumelage se sont rendus chez leurs correspondants à **Carnforth en Angleterre** du 24 au 28 août sous le soleil et la bonne humeur ! Ils ont pu découvrir de magnifiques paysages et fêter le jubilé de la reine Elizabeth II.



Vie Economique

Lydia Danel, conseillère en immobilier

Lydia Danel est professionnelle dans l'immobilier depuis 15 ans. Aujourd'hui, elle est **conseillère en immobilier indépendante** à Sailly-sur-la-Lys et ses alentours, rattachée au réseau IAD France. Elle a appris à connaître parfaitement le secteur et ses spécificités. À l'écoute des besoins de ses clients, elle apporte son aide et son expertise dans le cadre de leur projet immobilier

☎ 06.18.33.17.15
@ lydia.danel@iadfrance.fr
f iad France

présent ou à venir (immobilier traditionnel, neuf, locatif) de l'estimation du bien jusqu'à la signature authentique.



Camille, accompagnante parentale



Camille Accompagnante Parentale est spécialisée en **éducation bienveillante et positive**. Elle accompagne les parents à la recherche de conseils, d'aide et de sérénité en leur parlant de la gestion des crises, du sommeil, de l'acquisition de l'autonomie de l'enfant... Les accompagnements sont entièrement personnalisés en fonction des besoins des parents. Elle propose également des ateliers avec des professionnels du secteur : une rencontre parentale avec une architecte d'intérieur est prévue le **samedi 22 octobre** après-midi sur l'aménagement du logement avec des enfants, un aménagement

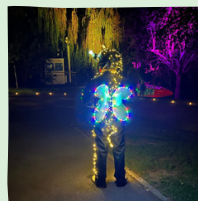
favorisant l'autonomie et la sécurité au domicile. Des conseils pratiques et économiques seront donnés. Inscription sur Facebook ou Instagram.

☎ 06.24.26.16.10
f @ Camille Accompagnante Parentale

FORUM DE LA VIE LOCALE



ILLUMINALYS



Bon à savoir

Conciliateur de justice

Monsieur Michelin, conciliateur de justice, sera exceptionnellement **absent** pour sa permanence du **mercredi 2 novembre**.

Quête sur la voie publique

Le Secours Populaire est autorisé à procéder les **15 et 16 octobre 2022** à une quête sur la voie publique dans le département du Pas-de-Calais.

Horaires des guichets des centres des finances publiques



Depuis le 1er septembre dernier, les services des impôts des particuliers, les trésoreries, les services de gestion comptable et les services de publicité foncière et d'enregistrement assurent l'accueil des usagers selon les modalités suivantes :

- **Avec ou sans rendez-vous** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
- **Exclusivement sur rendez-vous** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h30

Mutuelle collective

L'association Actiom a créé "Ma Commune Ma Santé" pour donner accès à une mutuelle santé. C'est la solution mutualisée adaptée **aux besoins et aux budgets de chacun**. Actiom négocie les tarifs auprès des assureurs pour proposer des conditions optimales :

- Un libre choix entre plusieurs partenaires
- Une couverture adaptée aux besoins du demandeur
- Des tarifs négociés

Des milliers de communes sont partenaires et des milliers d'adhérents y sont déjà affiliés dans toute la France !

Permanences sur rendez-vous à l'Espace Culture et Loisirs de Sailly-sur-la-Lys (3370 rue de la Lys). Prise de rendez-vous au 09 82 51 68 68

